

Un travail exemplaire d'aménagement sur les chemins de Saint-Jacques pour la sécurisation des marcheurs et des pèlerins

ATELIER
PATRIMOINE

Le Conseil Départemental de l'Aveyron a souhaité sécuriser le tracé du chemin de Saint-Jacques lorsqu'il emprunte des routes départementales. Une démarche au cas par cas et une concertation des acteurs locaux, des riverains et des communes concernées sont les clés de cette réussite.

David
MINERVA

david.minerva@aveyron.fr
<https://aveyron.fr/>



Sur le tracé aveyronnais de la *Via Podiensis* (Gr®65), les marcheurs empruntent près de 100km de sentier, dont 18 km de routes départementales.

Les marcheurs sont contraints d'emprunter la chaussée, ce qui peut engendrer un réel sentiment d'insécurité. Cette situation est également préjudiciable à l'aspect "nature et environnement".

Afin de répondre à leurs préoccupations le **Conseil Départemental de l'Aveyron** a proposé deux actions.

- Aménager une sur-largeur sécurisée sur l'emprise de la Route Départementale, ou par acquisition foncière, ou encore de créer un chemin de substitution permettant de réduire significativement l'utilisation des chaussées revêtues.
- Réfléchir à une signalétique qui permettrait d'optimiser la lisibilité du produit touristique d'appel « chemin de Saint Jacques de Compostelle », de prendre en compte sa dimension européenne et de sécuriser par des visuels les zones problématiques.

Pour réaliser cette mission, une analyse technique précise, par secteur, a été menée, en intégrant les contraintes topographiques, les disponibilités foncières, en associant les élus du territoire et les acteurs locaux. Les services techniques départementaux (routiers, juridiques, d'aménagement de l'espace...) en partenariat avec le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre, le Comité Départemental du Tourisme et la Chambre d'agriculture complétaient l'équipe projet. Les associations qui assurent la promotion des chemins et les offices de tourisme ont également été associées à la démarche.



Depuis 2010, près de 12 km d'aménagements ont été réalisés, sur plus de 15 secteurs différents, et 5 km sécurisés avec des panneaux (plus de 60 panneaux apposés, informant et sécurisant le randonneur et l'automobiliste).

Ces aménagements adaptés et exemplaires, validés par les Bâtiments de France (UDAP 12) ont servi de référence et ont permis de fédérer une dynamique et une synergie entre les collectivités locales qui ont engagés la même démarche sur leur route communales.

